



## **FICHE DE PROCÉDURE**

### **SOUSSION DES RÉCLAMATIONS D'ASSURANCE SOINS DENTAIRES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

1. Lorsque les soins et traitements ont été donnés, le Dentiste participant doit requérir du patient la preuve d'assurance portant un numéro de certificat et remplir le formulaire informatisé à cet effet.
2. Lorsqu'il remplit le formulaire informatisé, le Dentiste participant doit inscrire tous les renseignements requis par celui-ci **et doit cocher la case paiement au professionnel.**
3. Dans l'éventualité où un patient omet de présenter sa preuve d'assurance lors d'une visite, le Dentiste participant doit s'assurer, auprès de ce dernier, que les éléments apparaissant sur sa preuve d'assurance sont les mêmes. Dans le cas contraire, le Dentiste participant devra corriger les informations avant de pouvoir transmettre aux assureurs.
4. Après que le Dentiste participant ait soumis sa réclamation d'assurance soins dentaires par voie électronique, l'Assureur lui communique le montant payable ainsi que le numéro de confirmation afférent à la réclamation d'assurance soins dentaires.
5. Le Dentiste participant remet au patient la copie du formulaire informatisé qui lui revient et conserve la sienne.